

Paris, le 8 mars 2021

VACCINATION : ABERRATION ET MENSONGE !

Par une instruction arrivée dimanche soir, le ministre de la santé décide de **supprimer les doses de vaccin pour les médecins**, qu'ils ont habituellement toutes les semaines, pour les **attribuer aux pharmaciens la semaine prochaine** ! S'imagine-t-il que multiplier les vaccinateurs va multiplier les doses ?

Les médecins libéraux se sont impliqués dès le départ pour vacciner largement leurs patients, les convaincre malgré le dénigrement qui s'est fait contre certains vaccins, prioriser ceux qui étaient les plus fragiles et les plus à risques, réactiver les centres de vaccination partout où cela était nécessaire pour apporter les vaccins au plus près des populations âgées, et vacciner dans leur cabinet partout où cela était possible. Cette semaine il est annoncé 750 000 doses pour accélérer ce mouvement. La seule limitation : le nombre de doses qui leur est attribué.

Dans ce contexte de pénurie, Olivier Véran, Ministre de la Santé, plus soucieux d'affichage que d'efficacité sur le terrain, décide d'exclure les médecins de la vaccination la semaine prochaine et **d'attribuer les rares flacons de vaccins aux pharmaciens**. Ceci se traduira par **l'impossibilité pour les médecins** de vacciner dans leur cabinet la semaine prochaine. Ceci met fin à la priorisation que les médecins avaient organisée. Les médecins libéraux sont **révoltés** par autant de désinvolture, et autant de **mépris pour les efforts** qu'ils développent depuis plusieurs semaines. Comme nous le disons depuis longtemps, **ce n'est pas multiplier les vaccinateurs qu'il faut, c'est multiplier les vaccins**.

Lorsque la France recevra suffisamment de vaccins, il sera alors temps de permettre à tous les professionnels de santé de vacciner. **Aujourd'hui ce n'est pas le cas** et ce n'est pas en affichant la vaccination chez les pharmaciens qu'Olivier Véran, grand magicien, aurait multiplié les vaccins. Une décision aberrante, incompréhensible et qui révolte les médecins qui, pourtant, font tant dans cette terrible épidémie de la COVID19. Ces médecins se retrouvent ce matin dans l'obligation d'annuler des rendez-vous déjà pris entre le 18 et le 26 mars.

La CSMF appelle le gouvernement à redresser d'urgence la barre, à soutenir ceux qui sont impliqués, sans prendre des décisions en trompe l'œil pour faire plaisir et donner l'illusion que l'on fait quelque chose en s'agitant.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.